



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

DLB 2016/052

L'an deux mille seize et le jeudi 22 septembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 16/09/2016

Affichage de la convocation : 16/09/2016

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Dominique BIGARI, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre-Marie MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RY AUX, Bernard SAUCEROTTE, Anick SATGER, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Michel TRINQUIER.

Absents excusés : Pierre USACHE, Philippe FAURE, Philippe BOUCHE, Jérôme FABRE, Mathieu LESECQ, Jacques HUC.

Secrétaire de séance : Gérard MILLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Signature de conventions de partenariat avec des associations

Monsieur le Président rappelle tout l'intérêt qu'à le SICTOM à développer des partenariats avec certaines associations sur des manifestations locales pendant lesquelles une image valorisante de la collectivité est affichée en promouvant des actions en lien avec celles prônées ou mises en place par le SICTOM (recyclage, tri, développement durable, réduction des déchets) et plus globalement porter les valeurs du développement durable.

Pour ce faire, Monsieur le président propose de signer une convention avec les trois associations suivantes :

- La MIRONDELA DELS ARTS pour un montant de 4 000 €,
- Le PRINTIVAL pour un montant de 4 000 €,
- La MAMAN DES POISSONS par une prise en charge financière de l'impression des affiches et des programmes de ladite manifestation, pour un montant de 3 046,80 €.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur ces propositions.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

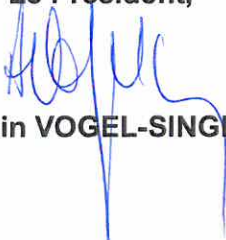
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les associations mentionnées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30/09/2016 et de sa publication le 30/09/2016

A Nézignan l'Évêque, le 30/09/2016